



Apprentis : un risque d'accident accru

Apprentissage en sécurité | Chaque année, un apprenti sur huit est victime d'un accident professionnel. Les chiffres délivrés par la Suva montrent que l'entrée dans le monde du travail, en plus de susciter de l'intérêt, peut aussi cacher des dangers. La Suva connaît les raisons pour lesquelles les apprentis sont particulièrement exposés au risque d'accident, et elle sait comment accroître leur sécurité.

ADRIAN VONLANTHEN

Pour un grand nombre de jeunes, la fin des vacances d'été a marqué le début d'une nouvelle phase de vie. Si certains préfèrent poursuivre leur scolarité, d'autres franchissent le pas vers la vie professionnelle. Selon l'Office fédéral de la statistique (OFS), chaque année, plus de 65 000 jeunes optent pour un apprentissage. En 2019, l'OFS a enregistré au total 213 000 jeunes en apprentissage.

Deux fois plus nombreux à être victimes d'accident

L'entrée dans le monde du travail comporte également des risques. C'est ce que montrent les chiffres du Service de centralisation des statistiques de l'assurance-accidents SSAA. En effet, les apprentis présentent un risque d'accident professionnel pratiquement deux fois plus élevé que les autres travailleurs. Chaque année, les apprentis sont

victimes de 25 000 accidents professionnels au total, dont deux ont une issue fatale.

Les accidents se produisent généralement lors de travaux manuels classiques. Environ 40 % des accidents surviennent dans le cadre d'un travail manuel, comme le perçage, le meulage et le ponçage, ou de tâches effectuées avec une machine, telles le fraisage et le tournage. Il est fréquent que des

Figure: Suva

apprentis soient heurtés par des corps étrangers (par exemple éclats ou copeaux), qu'ils se coupent ou qu'ils s'éraflent.

Il est important d'avoir des modèles à suivre

Les raisons pour lesquelles les apprentis ont plus d'accidents sont évidentes: pour eux, tout est nouveau, ils n'ont pas l'habitude d'utiliser des outils et des machines. De plus, beaucoup sous-estiment les dangers ou surestiment leurs propres capacités. Par ailleurs, de nombreux accidents se produisent parce que les apprentis n'osent pas poser de questions quand ils ont un doute ou une hésitation. Les formateurs, les supérieurs, mais aussi les collaborateurs assument donc un rôle central: ils servent d'exemples et ont la tâche de familiariser les apprentis avec la culture de la sécurité de l'entreprise.

Le formateur joue un rôle clé à cet égard puisqu'il est responsable de veil-

ler à ce que les apprentis connaissent les règles vitales de la Suva, de leur enseigner ces règles systématiquement et de les répéter à de multiples reprises. Cela inclut également l'utilisation des équipements de protection individuelle. Au niveau pratique, la Suva recommande aux formateurs d'impliquer le conseiller en sécurité de l'entreprise pour que les apprentis puissent profiter de ses connaissances et expérimenter directement où se cachent les dangers sur le chantier ou au sein de l'entreprise. Enfin, les collaborateurs peuvent eux aussi contribuer à renforcer la sécurité des apprentis en respectant les règles et, si les jeunes enfreignent les règles vitales, en le leur signalant.

Campagne de sécurité de la Suva

En 2012, la Suva a lancé la campagne «Apprentissage en toute sécurité» destinée aux apprentis, aux entreprises et aux écoles professionnelles. En met-

tant à disposition gratuitement des documents de formation, des guides, des affiches, des listes de contrôle et divers autres matériels, la Suva rend attentif aux dangers du quotidien professionnel. Autre instrument de prévention important, le parcours d'expérimentation, dont les huit postes permettent aux apprentis d'apprendre, par leur propre expérience, avec quelle rapidité un accident peut arriver et à quoi faire attention pour prévenir les accidents.

Au cours des prochaines années également, la Suva – principal assureur accidents de Suisse – s'emploiera, par un travail de prévention ciblé, à rendre encore plus sûr le quotidien professionnel des apprentis.

Lien

→ www.suva.ch/apprentis



Auteur

Adrian Vonlanthen est porte-parole au sein de la Suva.
→ Suva, 6004 Lucerne
→ adrian.vonlanthen@suva.ch